

qui ne devraient pas être reliés à la question du Moyen-Orient.

[Traduction]

La position du gouvernement canadien en ce qui concerne le peuplement des territoires occupés par Israël repose sur l'appui sans réserve qu'il a donné à la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le 22 novembre 1967. Cette résolution demandait notamment le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés pendant la guerre de 1967. Le Canada s'oppose donc à toute mesure visant à changer unilatéralement le statut des territoires occupés. Il a clairement expliqué aux autorités israéliennes à plusieurs reprises, plus particulièrement lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) s'est rendu en Israël en janvier, que le Canada avait donné un appui sans réserve à la résolution 242, notamment au retrait d'Israël des territoires qu'il occupe. A ce moment-là, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a discuté franchement avec les autorités d'Israël de la question des établissements de ce pays dans les territoires occupés.

AIR CANADA—LES RUMEURS DE DÉMÉNAGEMENT HORS DE WINNIPEG DE LA DIRECTION DES FINANCES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, le 13 avril dernier, j'ai posé une question au ministre des Transports (M. Lang) au sujet de la direction des finances d'Air Canada à Winnipeg. J'ai dit que nous craignons fortement que la société ne soit en train de tramer le déménagement de la direction des finances au Québec. Le ministre m'a assuré à ce moment qu'Air Canada n'avait pas l'intention de déménager graduellement la direction des finances de Winnipeg. Monsieur l'Orateur, puis-je signaler à la Chambre que la société est précisément en train de le faire et que le travail est distribué dans tout le Canada? Les employés de la direction des finances n'ont rien ou presque rien à faire. Il n'y a aucune raison d'éliminer la direction des finances.

Aujourd'hui, j'ai soulevé la question de l'énorme dette à laquelle Air Canada doit faire face cette année. A la fin d'avril, la perte nette s'élevait à \$14,474,000.29. J'ai également signalé aujourd'hui, par voie d'une motion qui a été rejetée par les Libéraux, la nécessité d'une enquête complète sur la direction des finances d'Air Canada.

J'ai proposé à quelques reprises au gouvernement de dépêcher l'Auditeur général à Winnipeg pour évaluer la situation et pour établir des pratiques comptables saines. Cela devrait se faire immédiatement. Je puis donner l'exemple d'un cas où Air Canada a radié une dette de \$186,000. La société Electronics Associates of Canada de Toronto a en effet monté un compte de \$186,000 qu'Air Canada a effacé.

M. Paproski: C'est une honte!

M. McKenzie: Les députés peuvent donc constater que ce qu'il nous faut, c'est envoyer là quelqu'un pour se rendre compte de ce qui s'y passe, non pas cette ridicule dissémination graduelle du travail de la direction des finances un peu partout au Canada.

La semaine dernière, le député de Central Nova (M. MacKay) et moi-même avons soulevé la question de la facturation depuis longtemps inadéquate pratiquée par les

L'ajournement

agents de voyage canadiens. J'ai souligné qu'aucun contrôle n'est plus appliqué sur les rapports de ventes de billets par ces agents et qu'à octobre 1975, Air Canada avait plus de \$96,000 en billets vendus par des agents de voyage et non rapportés, ce qui représente un minimum de \$2,208,000 de frais de transport impayés. Le ministre nous a assuré qu'il serait heureux de voir où en était rendu le travail.

● (2210)

J'aimerais que le secrétaire parlementaire me dise ce soir si le ministre en profitera pour s'informer et s'il demandera à Air Canada pourquoi elle a permis à la société en faillite Electronic Associates Canada Limited de Toronto d'accumuler pour \$186,000 de dépenses de voyages avant d'y mettre un terme, pourquoi elle a laissé un pareil montant s'accumuler et comment il se fait que le compte a été effacé.

En outre, monsieur l'Orateur, cette société détenaient 75 cartes de crédit. Je ne sais même pas si ces cartes ont été récupérées. Selon mes dernières informations, ce compte pourrait s'élever à un quart de million de dollars. Voilà pourquoi je demande pour la troisième fois qu'on envoie l'auditeur général procéder immédiatement à une vérification des livres de la direction des finances d'Air Canada, au lieu d'écouter les commentaires stupides du premier ministre (M. Trudeau) et du ministre des Transports (M. Lang) qui nous disent que ce n'est pas à la Chambre des communes de diriger une société de la Couronne. Si Air Canada était bien administrée, nous n'aurions pas à soulever pareille question à la Chambre des communes.

Et pour comble d'insulte, Air Canada annonce qu'elle va demander une hausse de tarifs. J'ai déjà écrit à M. Benson, chef de la CCT, pour lui demander de ne pas autoriser de hausse. Si la demande d'Air Canada est mise à l'enquête publique, j'assure à la Chambre que j'y interviendrai dans le but d'empêcher tout relèvement de ce genre.

En outre, Air Canada viole la réglementation de l'IATA. Elle a délivré des bons de bar à Tours Mount Royal, de Québec, au montant de \$27,384. Tout ce qu'Air Canada a touché de cette agence de voyage, c'est \$9,445. Elle a passé \$17,938 par profits et pertes. Cela est interdit par la réglementation de l'IATA. Il y a là un autre point que l'Auditeur général devrait contrôler.

J'ai sous les yeux une lettre de Harveys of Bristol (Overseas) Limited, société londonienne qui se plaint de ce qu'Air Canada persiste à payer le montant inexact. Dans le cas présent Air Canada a toujours payé en trop. La société donne également une liste de comptes qui ne sont même pas payés. Voilà des mois et des mois que cela dure. J'ai déclaré en Chambre il y a quelques mois qu'Air Canada allait se voir interrompre ses livraisons de combustible à ses bureaux de l'aéroport de Heathrow, si elle ne met d'ordre dans sa comptabilité.

Voilà ce que cela nous coûte de faire sous-traiter ces travaux par la direction financière d'Air Canada, alors que le personnel de cette direction se tourne les pouces. J'ai sous les yeux une facture de \$7,873 pour travaux sous-traités, délivrée en date du 5 mai par Accountemps, de Vancouver. Le personnel de cette société touche \$6 l'heure pour ce travail, alors que le personnel d'Air Canada est payé entre \$2 et \$4. Je prie le ministre de m'expliquer la chose.